L'an deux mille vingt-quatre, le 29 août à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune. Madame le Maire précise que la séance est enregistrée.

Etaient présents: MM Georgette Sciascia, Sophie Cornoté, Chris Choukair, Sandrine Merlier, Christian Delettre, Fabrice Lebrun, Angélique Devaux, Steeve Brault, Rudy Merlier, Janie Bassery, Elodie Donne, Régis Ventelon, Marie-Noëlle Meunier, Rachel Cousin, Aurélien Pinard

Absents représentés :

Magali Potin représentée par Christian Delettre Fabrice Jolibois représenté par Sophie Cornoté Océane Mallat représentée par Chris Choukair

Absents:

Xavier Delgorgue

Elodie Donne est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h33

Observation sur le procès-verbal du 24 juin 2024

- Aucune remarque n'est formulée sur procès-verbal du 24 juin 2024

L'ordre du jour est abordé.

- 1. <u>Délibération subvention au titre du Fond Vert (Projet MSP /Cabinet médical- Frais d'architecte)</u>
- Délibérations église (Frais de mission architecte Demande de subventions au Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts de France – Devis étude plomb et amiante)
- 3. <u>Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme Installation d'un feux tricolores</u> « récompense »
- 4. Délibération devis installation panneau d'informations lumineux
- 5. <u>Délibération frais de succession -Bois Brigaudeau</u>
- 6. <u>Délibération SIE TVA micro-crèche</u>
- 7. Délibération RODP 2024 Gaz
- 8. Délibération décision modificative n°1
- 9. Demande de gratuité de la salle polyvalente Association
- 1. <u>Délibération subvention au titre du Fond Vert (Projet MSP /Cabinet médical- Frais d'architecte)</u>

Madame le Maire rappelle le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire/Cabinet médical, prévu dans le local derrière la mairie, anciennement l'école des filles.

Elle indique qu'il est nécessaire de faire appel à un architecte pour la suite de ce projet et propose de solliciter l'Etat, au titre du Fond Vert.

Madame le Maire présente les devis :

-MNZ Ingenierie : 27 600€ HT -Atelier 243 : 27 100€ HT

^{*}Monsieur Fabrice Lebrun arrive à 18h34*

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à la majorité des suffrages exprimés, Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible (100%) et autorise Madame le Maire à recruter un architecte/maître d'œuvre :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs)

Pour: 15 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 3 MM Régis Ventelon, Rachel Cousin, Marie-Noëlle

Meunier)

 Délibérations église (Frais de mission architecte – Demande de subventions au Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts de France – Devis étude plomb et amiante)

1/ Frais de mission architecte

Madame le Maire explique avoir rencontré M. Brassart, l'architecte qui avait été missionné pour le bilan sanitaire de l'église Saint-Martin.

Elle présente ses frais de mission, pour la suite du dossier de la rénovation de l'église (A savoir : les demandes d'autorisation de travaux et la réalisation de la phase 1 des travaux – Couverture du clocher – Echafaudage – Charpente - Couverture) :

37 400€ HT pour un montant des travaux estimés à 440 000€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le Maire à signer le contrat d'architecte de M. BRASSART pour la phase 1 des travaux et l'autorise à signer tout document y afférent :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs) Pour: 18 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 0

2/ Demande de subventions

Madame le Maire rappelle la réalisation du bilan sanitaire de l'église Saint-Martin par M. BRASSART.

Elle rappelle le vote précédent, l'autorisant à signer les frais de mission concernant la phase 1 des travaux de rénovation de l'église Saint-Martin.

Madame le Maire indique que les travaux sont estimés à 440 000€ HT et que ces derniers sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental de la Somme au titre de l'attractivité des bourgs structurant et des petites villes de demain et au Conseil Régional des Hauts de France.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts de France pour la phase 1 des rénovations de l'église Saint-Martin et l'autorise à signer tout document y afférent :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs) Pour: 18 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 0

3/ Etude plomb

Madame le Maire rappelle la délibération n°2024-51,

Elle indique que lors de sa rencontre avec l'architecte en charge du bilan sanitaire de l'église Saint-Martin, il lui a été proposé de réaliser une étude de plomb, en complément de l'étude d'amiante,

Entreprise APAVE : Etude plomb : 1 050€ HT (Visite, repérage et administratif)

45€ HT par prélèvement et analyse

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le Maire à signer le devis pour l'étude de plomb de l'église Saint-Martin :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs) Pour: 18 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 0

3. <u>Délibération subvention au Conseil Départemental de la Somme – Installation d'un feux tricolores</u> « récompense »

Madame le Maire présente la convention de la FDE80 pour l'installation d'un feux tricolores « récompense », en attente d'aval au Conseil Départemental de la Somme. Il serait installé dans la rue Raoul Defruit.

Montant des travaux : 16 035€ (Dont 5 934€ pris en charge par la FDE80)

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Somme au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales et la route nationale (40%).

Monsieur Régis Ventelon demande si une étude a été effectuée pour connaître les besoins (Feu, chicanes ou ralentisseur)

Madame le Maire répond que les services du Conseil Départemental se sont déplacés et ont proposé l'installation d'un feu récompense en remplacement des chicanes. Ces dernières sont compliquées à implanter et il n'est pas possible d'installer des ralentisseurs.

Monsieur Régis Ventelon demande si la convention ne comporte qu'un feu.

Monsieur Christian Delettre répond que oui.

Monsieur Régis Ventelon répond qu'il pose la question à Madame le Maire.

Monsieur Christian Delettre répond qu'il a monté le dossier et qu'il a donc la capacité d'en parler.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christian Delettre.

Monsieur Régis Ventelon remarque qu'il n'y aura pas de feu de l'autre côté.

Monsieur Christian Delettre explique que l'accord oral n'a été donné que pour un feu.

Madame Marie-Noëlle Meunier demande s'il n'est pas possible de mettre un STOP.

Madame le Maire répond que ce n'est pas possible sur cette route départementale.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés, le projet d'installation d'un feux tricolores « récompense » et autorise Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Somme pour l'installation d'un feu récompense, dès lors que le projet aura été validé par le Conseil Départemental :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs)

Pour: 14 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 4 MM Régis Ventelon, Rachel Cousin, Marie-Noëlle

Meunier et Aurélien Pinard)

4. Délibération devis installation panneau d'informations lumineux

Madame le Maire rappelle l'achat d'un panneau d'informations lumineux,

Ce dernier ayant été reçu, elle présente le devis d'installation :

SOPELEC: 3 450€ HT

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, autorise à la majorité des suffrages exprimés, Madame le Maire à signer le devis présenté ci-dessus :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs)

Pour: 14 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 4 (MM Régis Ventelon, Rachel Cousin, Marie-

Noëlle Meunier et Aurélien Pinard)

5. Délibération frais de succession -Bois Brigaudeau

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-44, suite au décès de Monsieur Bernard BRIGAUDEAU intervenu le 11 juin 2016 à Montigny-les-Metz, ses héritiers ont cédé à la commune à titre gratuit la parcelle ZS 11 située au lieu-dit « Le bois Saint Martin » d'une surface d'un hectare et 50 centiares.

Madame le Maire rappelle que cette délibération prévoyait que les frais notariés seraient à la charge de la commune.

A ce jour, elle indique avoir reçu les frais de succession afférents à ce dossier d'un montant de 844.63€ et 691.39€.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer pour le règlement de ses frais au notaire, Maître COURTIN.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, le règlement des frais de succession afférents à la donation de la parcelle ZS11 :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs) Pour: 18 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 0

6. Délibération SIE – TVA micro-crèche

Madame le Maire rappelle le projet de la micro-crèche privée, située Place du Jeu de Paume,

Elle explique que le loyer sera assujetti à la TVA et qu'il est nécessaire de déclarer au service des impôts des entreprises, l'assujettissement.

Elle rappelle que le loyer avait été délibéré à 600€ HT.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des suffrages exprimés, la déclaration d'assujettissement à la TVA au service des impôts des entreprises et au Service de Gestion Comptable de Montdidier :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs)

Pour : 15 (3 pvrs) Contre : 1 (M. Régis Ventelon) Abstentions : 2 (MM Marie-Noëlle Meunier et

Aurélien Pinard)

7. Délibération RODP 2024 - Gaz

Madame le Maire propose le vote de la RODP pour GRTGaz :

Le montant des redevances pour GRTGAZ s'élève à 126.59 € :

* Longueur de canalisation à prendre en compte : 759.88 m

* Taux retenu : 0.035 €/mètre

Formule: (100 + (0.035x linéaire)) = 126.59 €

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, la répartition de la RODP 2024 pour GRTGAZ, à l'issu du vote suivant :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs) Pour: 18 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 0

8. Délibération décision modificative n°1

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 613 : Locations		10 150.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		10 150.00 €		
R 752 : Revenus des immembles				10 150.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				10 150.00 €
Total		10 150.00 €		10 150.00 €
Total Général		10 150.00 €		10 150,00 €

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, la décision modificative n°1, à l'issu du vote suivant :

Votants: 18 (3 pvrs) Suffrages exprimés: 18 (3 pvrs)

Pour: 15 (3 pvrs) Contre: 0 Abstentions: 3 (MM Régis Ventelon, Rachel Cousin, Marie-

Noëlle Meunier)

9. Hors ordre du jour

- -Madame le Maire rappelle que le grand livre a été envoyé avec la convocation. Elle demande s'il y a des questions.
- -Madame le Maire présente les devis signés depuis la dernière réunion :
- -XL Sticker: Fourniture de stickers pour le cabinet médical (temporaire): 180€ HT
- -Chauff&Co : Raccordement des arrivées d'eau et d'évacuations pour les modules, Place du Jeu de Paume : 1 027.10€ HT
- -Comat&Valco: Achat de panneaux pour le cabinet médical, la micro-crèche et l'agence postale communale: 781€ HT
- -SARL Defruit Décor : Ravalement de façade de la salle polyvalente : 7 490€ HT (Remise en peinture du pignon et du sous-bassement, ponçage et peinture des arceaux métalliques et des deux côtés du volet coulissant, lavage et brossage puis laque antirouille escalier métallique)
 - -DJ Anim80 : Contrat animation pour le 13 juillet 2025 : 690€ (Pas de TVA applicable)
- -Madame le Maire présente les devis qui seront signés prochainement :
 - Entreprise D27 : Réfection de diverses signalétiques de sol dans le village : 5 683.48€ HT
 - Entreprise Anseaume Elagage: Taille des cerisiers, rue de Feuquières: 4 515€ HT
- Entreprise Anseaume Elagage : Remise en état du tour de ville (Chemin proche de la rue Roger Poiré) : 2 125€ HT
- -Madame le Maire rappelle l'achat de 90m² de sol pour la micro-crèche. La quantité n'étant pas suffisante pour cette dernière, elle informe que 30m² ont été pris dans l'ancien stock. Ces 30m² ont été installés dans les couloirs intermédiaires de la micro-crèche.

Madame le Maire informe qu'un dépassement aura lieu sur la facture de fournitures IKEA d'environ 40€ (correspondant aux frais de livraisons non prévus, car certains articles ne sont pas disponibles)

- -Madame le Maire rappelle qu'une subvention de 100% a été accordée pour les frais d'étude de rénovation du stade. Elle indique avoir missionné le cabinet OSMOSE (Pour rappel, 16 100€ HT)
- -Le distributeur de billets est en bonne voie, l'entreprise reviendra sous peu pour installer des cylindres. S'en suivra une visite de contrôle et de conformité pour la mise en service.

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 18h52 Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,





Délibérations : séance du 29 août 2024

Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les frais d'architecte pour la rénovation		
d'un bâtiment en cabinet médical/MSP		
Eglise Saint-Martin: Frais de mission architecte		
Eglise Saint-Martin: Demande de subvention – Conseil Départemental de la Somme		
Eglise Saint-Martin: Demande de subvention – Conseil Régional des Hauts de France		
Eglise Saint-Martin: Etude plomb		
Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme - Installation d'un feu		
récompense		
Devis d'installation d'un panneau d'informations lumineux		
Frais de succession – Donation parcelle ZS 11		
Micro-crèche : Déclaration d'activité assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée		
Redevance d'occupation du domaine public due par GRTGAZ		
Décision Modificative n°1		